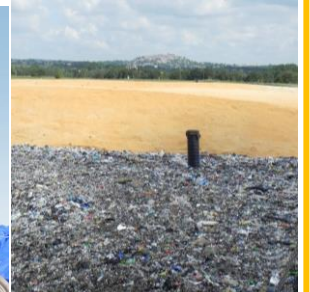




Bastides en Haut Agenais Périgord
Communauté de communes

Bilan annuel de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés 2014



SOMMAIRE

A / La collecte sélective des déchets ménagers : les chiffres clés

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les déchets recyclables
- Les déchets issus de la déchetterie
- Le compostage

B / La gestion des déchets ménagers

- Le recyclage des déchets ménagers
- Les impacts environnementaux de la collecte sélective
- Le traitement des ordures ménagères résiduelles

C / La sensibilisation au tri et à la prévention des déchets

- Les actions auprès du grand public
- Les actions auprès des scolaires

D / Le service rendu aux habitants

- La collecte sélective
- Les déchetteries
- La collecte des encombrants

E / Le budget « déchets ménagers »

- Les postes de dépenses
- Les postes de recettes

F / Les projets pour 2015

A / La collecte des déchets ménagers : les chiffres clés



En 2014, **9 486,14 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectés, issus de la collecte sélective et des 4 déchetteries, contre 9 187,48 tonnes en 2013 (531 kg/ habitant) :

→ **Soit 548 kg par habitant !**

Parmi ces déchets,

- 2 722,51 tonnes de déchets ont été recyclées et/ou valorisées ou réutilisées, soit 29 %,
- 5 323,36 tonnes ont été enfouies, soit 56 %,
- 1 426,14 tonnes de déchets verts ont été compostés, soit 15 %,
- 14,13 tonnes de déchets ont subies un traitement spécifique en raison de leur dangerosité.

56 % de nos déchets ne sont pas valorisés et terminent leur course au fond d'un trou : des efforts restent donc à fournir pour faire diminuer ce taux et augmenter la part de valorisable.

- *Les ordures ménagères résiduelles*



4 471 tonnes d'ordures ménagères ont été collectés en 2014, soit près de 260 kg par habitant, contre 4 510 tonnes en 2013, ce qui reste relativement stable. Ces déchets, déposés dans les bacs gris ou verts, sont transportés au Centre d'enfouissement de l'Albié à Monflanquin, où ils sont enfouis, sans valorisation.

- *Les déchets recyclables*



La collecte sélective concerne les emballages ménagers recyclables, les emballages en verre et le papier.

Parmi eux, on trouve :

- Les bouteilles et flacons en plastique,
- Les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols),
- Les cartonnettes et briques alimentaires,
- Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux et flacons),
- Les papiers (journaux, revues, magazines, annuaires, courriers, enveloppes, livres, etc.).

Emballages par flux		Tonnages 2013	%	Tonnages 2014	%
Emballages ménagers recyclables (EMR) - JAUNE	Acier	41,1	15,72	40,97	14,32
	Aluminium	2,07	0,79	1,87	0,65
	Bouteille et flacon en plastique	65,562	25,08	66,992	23,42
	Brique alimentaire	16,05	6,14	16,52	5,78
	Cartonnette	95,3	36,45	101,85	35,61
	<i>Refus</i>	<i>49,998</i>	<i>19,12</i>	<i>57,838</i>	<i>20,22</i>
	TOTAL EMR COLLECTES	261,46	100,00	286,04	100,00
EMR RECYCLES		211,462		228,202	
PAPIERS RECYCLES		294,25		295,83	
VERRE RECYCLES		597,95		663,34	
TOTAL COLLECTE SELECTIVE RECYCLEE		1 103,66		1 187,37	

La quantité d’emballages ménagers recyclée reste stable et atteint **1 187,37 tonnes en 2014** :

- 663,34 tonnes de verre ont été recyclées, soit plus de 38 kg par habitant,
- 295,83 tonnes de papiers ont été recyclées, soit 17 kg par habitant,
- 228,2 tonnes d’emballages ménagers ont été recyclés, soit 13,2 kg par habitant.

On notera que notre performance en termes de tri du verre, de 38 kg par habitant, est légèrement inférieure à la moyenne nationale, de 40,5 kg, en milieu rural. Des pistes de progrès sont envisagées en proposant notamment davantage de colonnes à verre sur le territoire pour capter le verre déposé dans les conteneurs gris lorsqu’il n’y a pas de colonnes à verre à proximité.

Avec seulement 13 kg d’emballages ménagers recyclés (jaune) par habitant, on est loin de la moyenne nationale en milieu rural, de 16,7 kg, des efforts sont donc à fournir dans le tri de ces emballages.

Au contraire, notons notre bonne performance pour les erreurs de tri, de 3 kg par habitant, inférieure aux 5,5 kg enregistrés en moyenne sur les autres collectivités de notre milieu.

FOCUS : Refus de tri

Après avoir été collectés sur les points d’apport volontaire, les déchets issus du bac ou de la colonne jaune, contenant les emballages recyclables, sont transportés en centre de tri.

Ils y sont triés manuellement par des agents qui les séparent selon leur catégorie de matériau : les cartonnettes, les briques alimentaires, l’acier, l’aluminium, les flacons opaques, les bouteilles transparentes et les bouteilles colorées sont acheminés vers différentes filières de recyclage.

Les agents, lors du tri, retirent également les erreurs de tri : il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri.

Parmi les erreurs les plus fréquentes, on trouve des contenants pleins, du verre, des barquettes ou films en plastique, des pots de yaourt, des contenants de produits dangereux, du textile, etc.

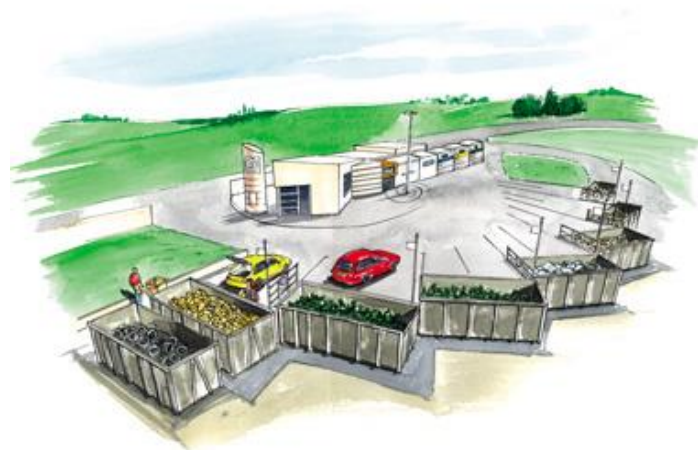
Le taux de refus de tri est donc un bon indicateur de la qualité du tri effectué par les habitants : plus le taux de refus est important, moins la qualité de tri est bonne.

En 2014, le taux de refus a légèrement augmenté, passant de 19 à 20 %. L'objectif pour 2015 est donc de diminuer ce taux et d'atteindre les 15 %.

En effet, il est important de bien trier dans la mesure où le refus de tri coûte très cher à la collectivité : le mauvais déchet est amené au centre de tri, puis trié et réorienté vers le centre d'enfouissement, ce qui représente un surcoût pour la collectivité.

- Les déchets issus de la déchetterie

En 2014, les habitants de la communauté de communes ont déposé **3 763 tonnes d'encombrants et de déchets dangereux** dans les 4 déchetteries, chiffre relativement stable par rapport à 2013.



→ Soit 217 kg par habitant !

TYPE DE DECHETS	Tonnages 2013	Kg / Hab.	Tonnages 2014	Kg / Hab.
TOUT VENANT	794,33	45,92	794,52	45,93
DECHETS VERTS	1 315,56	76,04	1 426,14	82,44
FERRAILLE	159,61	9,23	166,54	9,63
CARTONS	196,53	11,36	208,65	12,06
BOIS	330,61	19,11	437,63	25,30
GRAVATS	546,00	31,56	502,00	29,02
PLASTIQUES DURS	14,38	0,83	10,24	0,59
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES	13,23	0,76	14,13	0,82
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	130,77	7,56	174,48	10,09
TEXTILE	22,80	1,32	35,60	2,06
TOTAL DECHETTERIE	3 523,82	203,69	3 769,93	217,91

Les déchets les plus déposés en déchetterie sont les déchets verts : 1 426 tonnes en 2014, soit 82 kg par habitant. Ils sont acheminés vers la plateforme de compostage à Monflanquin pour être compostés et sont redistribués sous forme de compost dans les déchetteries. Le compost peut ainsi être récupéré par les habitants pour leur usage personnel.

794 tonnes de tout venant ont été déposés en 2014, soit près de 46 kg par habitant. Ce chiffre reste stable par rapport à 2013 mais l'objectif est de diminuer ce chiffre dans la mesure où ces déchets ne sont pas valorisés.

La quantité collectée des autres déchets est également stable, avec une bonne progression de la collecte du textile qui est ensuite réemployé ou recyclé, ainsi que des déchets électriques et électroniques, dont les éléments sont recyclés.

- Le compostage

En 2014, près de **80 composteurs** ont été distribués aux habitants de la communauté de communes, contre à peine une quinzaine en 2013 ! La communication a fait son effet, les habitants se sont précipités en déchetteries pour acheter leur composteur. Sans compter ceux qui le font en tas ou avec un composteur maison...



Grâce à l'utilisation d'un composteur, ce sont 30 % de déchets en moins dans la poubelle de chaque habitant ! Ça vaut le coup de se rendre en déchetterie ! D'autant plus que les utilisateurs de composteurs bénéficie d'un excellent fertilisant pour leur jardin !

Par ailleurs, en 2014, les maisons de retraite de Castillonnès et Monflanquin, ainsi que le collège de Castillonnès ont été pourvus de composteurs pour détourner une grosse quantité de déchets à traiter. Sans compter les écoles qui sont également dotées, pour certaines, de composteurs.

Le bilan « compostage » est donc positif ! Nous ne manquerons pas de poursuivre nos efforts en communiquant encore sur les bienfaits du compostage, en termes environnemental et économique pour les ménages.



La politique de gestion des déchets est guidée par **la volonté d'assurer un développement durable en passant de l'élimination des déchets ménagers à leur valorisation et à la prévention des déchets.**

Notre collectivité a pour objectifs :

- D'encourager le geste de tri des habitants pour recycler davantage de déchets : le recyclage permet d'économiser de précieuses ressources naturelles,
- De trouver d'autres filières de valorisation de déchets qui en été jusque-là dépourvus,
- De maîtriser les coûts relatifs au traitement des déchets,
- De sensibiliser à la prévention des déchets parce que le déchet qui pollue le moins est celui qui n'est pas produit.

Cette politique de gestion des déchets repose sur une chaîne d'acteurs publics, institutionnels et privés dont la collaboration permet d'offrir à chaque déchet le traitement environnemental le plus pertinent.

Le citoyen est le premier maillon de cette chaîne : sans son implication, rien n'est possible. Nous comptons donc sur la participation éco-citoyenne de tous les habitants.

- *Le recyclage des déchets ménagers*

Les emballages triés par les habitants sont recyclés : les matériaux qui les composent sont transformés en une nouvelle matière, dite « secondaire », qui sera réutilisée par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

- Les EMR, issus des bacs et colonnes jaunes, sont acheminés vers le centre de tri de Nicole (47) où ils sont triés manuellement par catégorie de matériau avant d'être mis en balles pour être expédiés vers leurs usines de recyclage respectives ;
 - Les bouteilles et flacons en plastiques sont transformés par Valorplast, à Nanterre,
 - L'acier est transformé par Arcelor Packaging, à La Défense,
 - L'aluminium est transformé par Affimet, à Compiègne,
 - Les briques alimentaires sont transformées par Revipac, à Paris,
- Les papiers sont collectés et transportés directement chez Soulard, à Villeneuve-sur-Lot, où ils seront transformés ;

- Les emballages en verre sont collectés et transportés directement vers la verrerie d'Izon (33) où ils seront transformés.

Ainsi, grâce au tri, de nouveaux produits sont fabriqués à partir des matières issues des déchets.

Par exemple :

27 bouteilles en plastique = 1 pull polaire

11 bouteilles de lait = 1 arrosoir

150 kg de journaux = 60 rouleaux de papier cadeau

670 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo

9 boîtes de conserve = 1 boule de pétanque

1 boîte de céréales = 1 boîte à œuf

6 briques de soupe = 1 rouleau de papier toilette

- Les impacts environnementaux de la collecte sélective

Parce qu'il conduit à leur recyclage, le tri des emballages a un impact direct sur l'environnement : les déchets sont alors considérés comme des ressources à part entière, de la matière première « secondaire ».

Ainsi, le tri permet d'économiser des ressources naturelles, de l'énergie et de l'eau.

Par exemple :

- > **1 tonne de plastique triée et recyclée = 800 kilos de pétrole brut économisés**
- > **1 tonne de papier – carton triée et recyclée = 2,6 tonnes de bois épargnées**
- > **1 tonne d'aluminium triée et recyclée = 1 année de consommation d'électricité d'environ trois personnes économisée**
- > **1 tonne d'acier triée et recyclée = 1,5 tonnes de minerai de fer économisée**

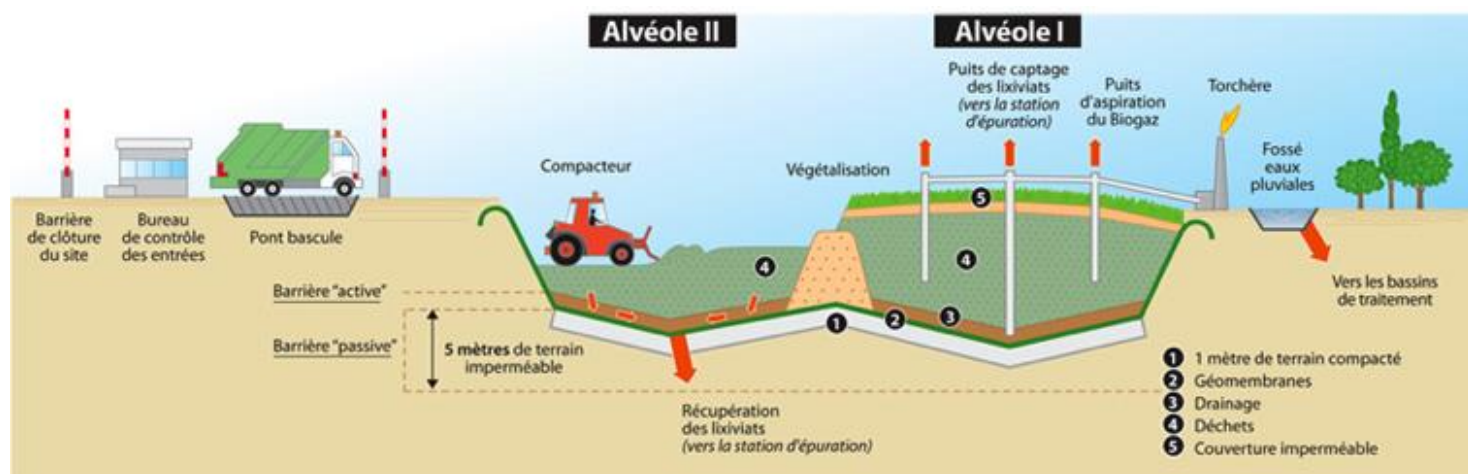
- Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles et le tout-venant sont acheminés vers le Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de l'Albié à Monflanquin, pour y être enfouis, dans des casiers étanches prévus à cet effet, dans le respect des normes de sécurité et normes environnementales.

Il est géré par ValOrizon, syndicat départemental de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.



Fonctionnement d'un CSDU :



- Les actions auprès du grand public

Des actions de communication régulières sont indispensables pour maintenir la mobilisation des citoyens vis-à-vis du tri sélectif. La communauté de communes informe et sensibilise les habitants aux gestes du tri et à la prévention par :

- Des articles au sein du journal communautaire : en 2014, nous avons évoqué nos performances de tri, le compostage, la prévention des déchets ou comment réduire nos déchets,
- Le site internet <http://www.ccbastides47.fr>,
- La presse écrite locale et Radio 4,
- Une signalétique adaptée sur les bacs et colonnes de tri,
- La distribution, en janvier 2014, d'un mémo-tri à tous les ménages de la communauté de communes informant sur les consignes de tri et les déchetteries (déchets acceptés et horaires),
- La mise à disposition de composteurs en déchetterie, à un tarif préférentiel

- Les actions auprès des scolaires

Par ailleurs, des animations sont proposées aux classes d'écoles primaires intéressées pour expliquer les gestes de tri aux enfants, le recyclage des déchets et discuter de la prévention des déchets au travers d'ateliers, vidéos et jeux. Des visites de sites sont aussi possibles pour découvrir les lieux où sont transportés nos déchets et comprendre leur fonctionnement.

Pour l'année scolaire 2013/2014, près de 660 élèves d'écoles primaires et de collèges ont bénéficié d'animations diverses et ont été donc sensibilisés aux déchets.

- pour 7 classes, du CE1 au CM2, notre animatrice du tri est intervenue directement en classe pour sensibiliser et informer les élèves sur les déchets, leur tri et leur recyclage ;
- 5 classes ont visité nos déchetteries, avec notre animatrice et l'une de ces visites a été complétée par celle du centre d'enfouissement de Monflanquin ;
- La classe de CM2 de Monflanquin a pu bénéficier d'une visite du centre de tri de Nicole, couplée à celle du centre d'enfouissement de Nicole, à proximité, ce qui fut très intéressant ;
- « Son Vrai Visage », un spectacle de Sophie CHAUVET, qui aborde le thème du tri sélectif et plus généralement celui du développement durable, a été joué deux fois : en avril pour des élèves de 3 établissements différents (Castillonnès, Lougratte et Monbahus) et en mai pour tous les élèves de l'école primaire de Cancon ;
- 2 sorties « nature » ont été faites en mai 2014, en Dordogne, en partenariat avec l'association Beyleme Nature, qui sensibilise au développement durable et à l'environnement au travers d'ateliers dans leur jardin pédagogique (ateliers compostage et tri sélectif notamment) ;

- Les collégiens ont bénéficié d'interventions sur les déchets d'équipements électriques et électroniques et sur les impacts environnementaux et sociétaux de leur production, de leur utilisation et de leur recyclage ; ils ont également pu jouer à « Planète Précieuse », un jeu pour les sensibiliser au développement durable.

Type d'animation	Classe concernée	Nombre d'élèves	Date
Animation en classe sur le tri et le recyclage	CM2 de Castillonès	26	avr-14
	CE1 de Castillonès	23	mai-14
	CM1/CM2 de Castillonès	22	mai-14
	CE1 au CM2 de Lougratte	24	avr-14
	CE1/CE2 de Monbahus	24	janv-14
	CE1/CE2 de La Sauvetat	20	févr-14
	CE1/CE2 de Lacaussade	23	déc-13
Visite déchetterie	5 classes du CP au CM2 de Cancon	106	mai-14
	CM1/CM2 de Monséjour	23	nov-13
Visite du Centre d'enfouissement de Monflanquin	CM1/CM2 de Monséjour	23	nov-13
Visite Centre de tri et Centre d'enfouissement (Nicole)	CM2 de Monflanquin	23	oct-13
Spectacle "Son Vrai Visage"	CE2 et CE2/CM1 de Castillonès	90	avr-14
	CE1 au CM2 de Lougratte		
	CE1/CE2 de Monbahus		
	5 classes du CP au CM2 de Cancon	106	mai-14
Animation en classe sur les DEEE	classes de 5ème et 3ème du collège de Monbahus	88	nov. et déc. 2013
	2 classes de 6ème du collège de Monflanquin	45	mars-14
Animation en classe Planète Précieuse	3 classes de 6ème du collège de Castillonès	68	mars et avril 2014
	classes de 6ème et 4ème du collège de Monbahus	88	nov. et déc. 2013
Sortie Nature	CP au CM2 de Castelnaud de Gratecambe	17	mai-14
	CP et CE1 de Villeréal	38	juin-14

Pour l'année scolaire 2014/2015, de nouvelles animations sont proposées aux établissements scolaires qui le souhaitent. Notre animatrice du tri abordera toujours le thème du tri et du recyclage des déchets mais y ajoutera la prévention des déchets ou comment réduire nos déchets.

D / Le service rendu aux habitants

- La collecte sélective

La collecte sélective des emballages ménagers couvre la totalité du territoire de la communauté de communes :

- La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie,
- La collecte des colonnes à verre et à papiers est effectuée par des prestataires privés,
- La collecte des bacs ou sacs jaunes, sur les cantons de Cancon et Monflanquin est réalisée en régie, alors que celle, en colonnes jaunes, sur les cantons de Castillonnès et Villeréal, est réalisée par des prestataires privés.

En 2013 et 2014, le service de collecte sélective n'était pas harmonisé : de fait, on avait à la fois de la collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et/ou les sacs jaunes, ainsi que de la collecte en points de regroupement. Plus de 85 % de la population déposaient néanmoins leurs déchets en apport volontaire à des emplacements prévus à cet effet.

- Les déchetteries

La communauté de communes gère 4 déchetteries (Cancon, Castillonnès, Monflanquin et Villeréal) où les habitants peuvent déposer, gratuitement, les déchets encombrants et les déchets dangereux :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tout-venant | <input type="checkbox"/> Déchets spéciaux dangereux (peintures, aérosols, solvants, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Cartons bruns | <input type="checkbox"/> Huiles minérales et végétales |
| <input type="checkbox"/> Déchets verts | <input type="checkbox"/> Ampoules, néons |
| <input type="checkbox"/> Ferraille | <input type="checkbox"/> Piles et accumulateurs |
| <input type="checkbox"/> Bois | <input type="checkbox"/> Cartouches d'imprimantes |
| <input type="checkbox"/> Gravats | <input type="checkbox"/> Capsules Nespresso |
| <input type="checkbox"/> Déchets d'équipements électriques ou électroniques | <input type="checkbox"/> Textiles |

Pour collecter les textiles, linges de maison et chaussures (TLC), ailleurs qu'en déchetterie, des bornes ont été positionnés en 2014 dans les bourgs de St Vivien, Salles, La Sauvetat-sur-Lède, Monbahus et Lougratte. D'autres bornes seront installées au cours de l'année 2015.

- La collecte des encombrants

La communauté de communes propose, depuis 2013, une collecte des encombrants, à domicile, pour les personnes ayant des difficultés à se rendre en déchetterie, selon un calendrier préétabli. Ce service n'a été sollicité que par une poignée de personnes sur l'année 2013 et 2014.

E/ Le budget « déchets ménagers »

Le budget global pour le service « déchets ménagers » était de **1 704 500 €** en 2014,

soit 98 € par habitant

- Poste « dépenses » :

- Charges de personnel (dont assurances) = 410 000 €
- Frais de transport et entretien des camions = 70 000 €
- Frais de transport des déchets = 131 000 €
- Frais de traitement des déchets = 656 000 €
- Frais de prestation = 230 000 €
- Autres dépenses = 207 500 €

- Poste « recettes » :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) = 1 400 000 €
- Reprise des matériaux = 89 000 €
- Soutiens = 134 000 €
- Redevance spéciale = 41 500 €
- Autres recettes (CIGAC...) = 40 000 €

En 2015, la politique de gestion des déchets ménagers sera centrée sur la maîtrise des coûts face à l'envolée des prix de traitement des déchets. Les projets sont donc nombreux et de trois ordres :

➤ *Évolution du service rendu aux habitants :*

- Réorganisation de la collecte des déchets ménagers pour harmoniser le service rendu aux habitants, impliquant une réorganisation des points d'apport volontaire ;
- Nettoyage régulier des points d'apport volontaire pour un meilleur respect des habitants,
- Mise en place d'une nouvelle benne à la déchetterie de Monflanquin pour collecter le mobilier et la literie usagés afin de les recycler,
- Installation de nouvelles bornes TLC pour collecter et recycler davantage de textiles.

➤ *Evolution des tonnages collectés :*

- Diminution des tonnages enfouis (ordures ménagères et encombrants),
- Augmentation de la vente de composteurs,
- Augmentation des tonnages d'emballages ménagers recyclables collectés dans les bacs et les colonnes jaunes, dans les colonnes à verre et papiers,
- Baisse du taux de refus au centre de tri,
- Augmentation des tonnages de toutes les autres matières valorisables collectées en déchetterie (ferraille, cartons, mobilier),
- Recherche de nouvelles filières de recyclage pour certains déchets, à moindre coût pour la collectivité.

➤ *Poursuite de la communication et de la sensibilisation :*

- Mise à jour des consignes de tri des papiers sur les colonnes,
- Mise à jour régulière du site internet,
- Poursuite de l'éducation au tri sélectif et à la prévention des déchets dans les écoles,
- Communication lors de manifestations locales (stand d'information et d'animation),
- Communication sur les gestes de prévention dans le bulletin communautaire,
- Distribution d'autocollants Stop-Pub aux administrés, disponibles en mairie,
- Poursuite de la communication sur le compostage domestique.